

**MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
et d'affichage  
07 mars 2024

L'An deux mille vingt quatre  
Le 14 mars à 20h30

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal PRIGENT, Maire,

Nombre de conseillers

En exercice	26
Présents	15
Votants	23

**Etaient présents** : Pascal PRIGENT, Anne-Marie HÉNAFF, Frédéric PERROT, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT et Maryline LE GRAET.

**Absents excusés** :

Laura JAMBOU qui a donné procuration à Frédéric PERROT,  
Cécile CORMERY-RUCKLIN qui a donné procuration à Pascal PRIGENT,  
Alain POQUET qui a donné procuration à Donaïg JOUBIN,  
Gwënola COLLIUO qui a donné procuration à Erwan PADELLEC,  
Sandrine CARIOU qui a donné procuration à Chantal CULIOLI,  
Magalie PORTAS, qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF,  
Carine ROUZE qui a donné procuration à Grégory GUERIN,  
Henri MORVAN qui a donné procuration à Gilles MORVAN,  
Julie CANADO qui a donné procuration à Christophe CLERMONT.

**Absents** :

Isabelle MAUGAIS et Philippe LE FLOCH

**Secrétaire de séance** : Sophie PATTÉE a été élue secrétaire de séance.

**DCM 2024-021**

Objet :

**AFFAIRES  
FINANCIERES**  
*Débat  
d'orientations  
budgétaires 2024*

Sur le fondement, notamment, des articles L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les deux mois avant l'adoption du Budget à l'assemblée délibérante donne lieu à un débat : le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Sur avis favorable de la commission Finances & personnel du 14 mars 2024 le DOB du Budget général a été transmis aux membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation. Il fait l'objet d'une présentation en séance par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, à l'unanimité le Conseil Municipal donne acte au Maire de cette communication par un vote sur le DOB annexé à la présente délibération.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Sophie PATTEE



Le Maire,  
Pascal PRIGENT

